



Ces Fonds locaux visent à permettre aux entreprises l'accès à une source de financement souple afin de favoriser la création et le maintien des emplois sur le territoire de la MRC.

Ces Fonds peuvent intervenir dans des projets de démarrage, d'expansion, d'acquisition ou de consolidation d'entreprise. Le véhicule financier privilégié est l'**aide financière remboursable** offerte sous forme de prêt à terme avec ou sans garantie. Une politique d'investissement complète guide les interventions des conseillers du CLD.

Entre autres, le projet doit :

- provenir d'un secteur d'activité admissible;
- démontrer un caractère de permanence en offrant de bonnes perspectives d'avenir;
- présenter une situation financière répondant aux critères d'une entreprise rentable;
- créer ou maintenir des emplois de qualité;
- avoir l'apport de capitaux provenant d'autres sources, dont notamment l'implication minimale d'une institution financière et la mise de fonds du ou des promoteurs.

Le ou les promoteurs doivent posséder des expertises dans le domaine d'activité et avoir des aptitudes en gestion ainsi que des qualités personnelles et entrepreneuriales favorables.

PRÊT RÉGULIER À L'ENTREPRISE

Investissement des Fonds locaux pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ par entreprise au taux d'intérêt de t. p. + une prime de risque variant de 2,5 à 7,5 %.

PRÊT À L'INDIVIDU POUR LA RELÈVE

Un ou des promoteurs désireux d'acquérir une participation significative d'au moins 25 % de la valeur d'une entreprise existante ou de 25 % de la juste valeur de ses actifs en vue d'en prendre la relève.

FLI Relève 0 % d'intérêt

Investissement sous forme d'un prêt sans intérêt versé directement à l'individu. Ce prêt est égal à la subvention du Fonds Relève jusqu'à un maximum de 15 000 \$.

S'ajoute à ce prêt sans intérêt, un prêt régulier à l'entreprise selon les proportions et les conditions indiquées dans la Politique d'investissement.

Pour la relève des entreprises agricoles exclusivement, les entrepreneurs ont le choix entre cette dernière formule ou un prêt sans intérêt d'un montant maximal de 10 000 \$.

FLS

Investissement sous forme d'un prêt versé directement à l'individu au taux d'intérêt de t. p. + une prime de risque variant de 3 à 8 %.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la Politique d'investissement au www.riviereduloup.ca ou contacter un conseiller du CLD.

310, rue Saint-Pierre, local RC-01 Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3
418 862-1823
infos@cldrdl.com